APRAGAZ
Our stamp, your safety

084 - INSP
17020

Chaussée de Vilvorde, 156 B-1120 Bruxelles Tél :+32 2/264.03.60 - Fax : +32 2/268.89.58 Email : info@apragaz.com

Rapport n° : JLD062952026

Délégué(es) : DELCORPS Jean-Louis

LA PEB srl Avenue des Combattants 131 1470 BOUSVAL info@lapeb.be	Référence(s) : Melis 18523P689	Installateur (Nom, Prénom, TVA) : PE 207

Rapport relatif à : **INSTALLATION DOMESTIQUE A BASSE ET TRES BASSE TENSION**

Effectué à : Genval Le : 02/11/2026

Identification de l'installation

Client :	Melis	
Adresse :	Rue du Tilleul 23	
	1330 Genval	Tél n°: 0471/92 99 44
Type d'installation :	Inst. élect. dom. ancien RGIE (8.2.2.)	

Type de visite

Visite de contrôle (6.5.)

Données de l'installation

Type de l'installation	Unité d'habitation : Maison Description : Maison		
Panneaux photovoltaïques :	Nombre(s) :	Puissance nominale :	
Onduleurs :	Nombre(s) :	Type :	
	N° série(s) :	Puissance AC max :	
Batterie domestique :	Organisme Agréé :	Date :	
	Rapport de contrôle : N°		
	Possibilité fonctionnement en ilotage :		
	Fonctionnement dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel :		
	Déclenchement du système automatique de sectionnement en moins de 5 secondes (sans fonctionnement en ilotage) :		

Distributeur d'électricité : ORES Assets	Code EAN : Non communiqué		
Compteur : Marque & Type : Landis&Gyr E360-3P	N° série : 1LGZ0568428666		
Tension : 2 X 230 V	AC ☑	DC ☐	Intensité max (A) : 32
Type d'électrode : Piquet	Résistance de dispersion Ra : 189 ohm		

Description de l'installation (Surintensité)

Description de l'installation (3.1.2.1.a)	Schéma unifilaire ☑	Plan de position ☑	Conformément : Nok
Implantation des tableaux, accès au matériel : Ok			
Piscine (7.2) : Absente	Sauna (7.3) : Absent		
Type de câble d'alimentation : Type : EVAVB	Section L : 10 mm² + N : / mm² + PE : 16 mm²		
Protection générale : Marque & type : Teco. L9-F32/3N Surintensité : 32 A Courant court-circuit : 320 A Pouvoir de coupure : 10 kA			
Sectionneur général : Type : Teco L9-F32/3N	Nombre de pôles : 4(2)	Ithe Courant thermique nominal : 32 A	
Détail installation voir tableaux description de l'installation	N° de tableaux : 2	N° de circuits terminaux : 10	

Protection contre le contact indirect (4.2.4.3.)

Dispositif de protection courant différentiel résiduel			= 300 mA Présent (4.2.4.3.b) ☐	Espaces humides = 30 mA Présent (4.2.4.3.c) ☑	
In (A)	Icc (A)	d In (A)	Circuits protégés		
63	3000	0,03	Différentiel 30mA		
Continuité connexions PE : Nok				Bouton test : Ok	
Injection courant défaut : Ok				Protection contre le contact indirect : Insuffisante	

Protection contre le contact direct (4.2.2.3.)

Tableaux	Fermé ☑ Métallique(cl1) ☐ Plastique (cl2) ☑ Ouvert ☐ Paroi arrière non hygroscopique ☐
Lignes	Fils ☑ Câble ☑ En tube ☑ Apparent ☑ Encastré ☑ Enterrés ☐ Extérieur ☑ Autre ☐
Appareils	Éclairage ☑ Prise de courant ☑ Avec terre ☑ Sans terre ☑ Matériel (poste) fixe ☑ Matériel mobile ☐
Contact impossible par :	Isolation (4.2.2.1b) ☑ Enveloppes (4.2.2.1.c) ☐
Protection contre le contact direct : Insuffisante	État du matériel fixe et mobile : Nok

Niveau d'isolement livre 1 sous-section 6.4.5.1 Mesures d'isolement et Section 6.5.6.

Appareil : Norma UNILAP 100 ☐ Kyoritsu 3243 ☐ Metrel 61557 ☑ Mxtra ☐ Autre ☐

Connexions démontées : /

Résistance d'isolement : Ri 0,204 Mohm (tension de test 500V Ri min 500 kohm) Ri : Nok

Mesures non exécutées aux circuits : / Mesures trop faible du type de circuit : /

Infractions

3.1.2.2. : Veuillez prévoir les schémas unifilaires de l'installation (3 exemplaires).

3.1.2.3. : Veuillez prévoir les schémas de position de l'installation.

8.4.2.2. : Par l'absence des plans électriques, la liste des infractions reste incomplète.

6.4.5.1. : La valeur de la résistance de circuit est insuffisante, celle-ci doit être au minimum de 500 kOhm.

4.2.4.3. : La résistance de dispersion de la prise de terre est supérieure à 30 Ohm sans protection complétée.

2.5. : Des liaisons équipotentielles principales et leurs connexions (gaz, eau, arrivée et départ de la chauffage) sont à réaliser.

5.3.5.3. : Un différentiel-résiduel général d'une intensité nominale de 40 A min et de sensibilité de 300 mA doit être installé en amont de l'installation.

4.2.4.3. : Un différentiel-résiduel à haute ou très haute sensibilté doit être placé en amont pour la salle de bains, machine à laver, lave-vaisselle, séchoir ou des appareils similaires.

3.1.3.3. : La tension norminale doit être clairement indiquées de façon durable sur chaque tableau.

5.3.5. : La porte et/ou l'écran de protection du tableau est absent. Il y a une possibilité de contact avec des pièces nues sous tension.

5.2.2. : Les canalisations ne sont pas fixées au moyen d'attaches adaptées.

5.3.5.2. : Il y a des prises qui ne sont pas connectées avec la terre de l'installation. La continuité de la mise à la terre du conducteur de protection n'est pas assuré.

8.2.: Les dispositions dérogatoires selon article 278 de l'ancien RGIE pour les installations électriques domestiques dont la réalisation est entamée avant le 1 octobre 1981, ce qui concerne les socles de prise sans sécurité enfant, ne sont plus d'application selon chapitre 8.2 du livre 1 de l'AR du 08/09/2019.

Remarques et/ou notes

Le contrôle fait partie d'une vente
Le demandeur nous a informé que l'application de la sous-section 6.5.8.1.3 est d'application.

Conclusions

L'installation n'est pas conforme, au livre 1 de l'AR du 08/09/2019.

Le schéma unifilaire et le schéma de position ne sont pas visés.

Le dispositif de protection à courant différentiel résiduel n'est pas plombé.

L'installation doit être revérifiée avant le 02/11/2027 (chap 6.5.2) - par nos soins - ainsi qu'avant toute remise en service après modification ou extension importante, exécutée avant cette date.

C'est une obligation de conserver le rapport (mise en service ou visite de contrôle) dans le dossier électrique. Le précédent rapport n'est pas présent.

C'est une obligation d'inclure chaque modification dans le dossier.

C'est une obligation d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service public fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

L'inspection visuelle se limite aux zones facilement visibles et accessibles. Les zones dissimulées telles que les faux plafonds, les murs creux, les puits, etc., sont exclues de notre inspection.

Ce rapport contient 5 pages de rapport + 0 page(s) d'annexe(s).

DELCORPS Jean-Louis



APRAGAZ
Our stamp, your safety

Rapport n° : JLD062952026

Description de l'installation

Identification et dispositif de protection								Canalisation		Description
Nombre	N°repère	N°pôle	I(A)	Marque	Type	PCC	Classe	Type	Section (mm²)	
1	/	3	32	Gardy	90332	/	/	VOB	6	Interrupteur coffret
1	/	2	16	Gardix	17-U	3000	/	VFVB	2,5	Eclairages / Prises?
2	/	2	10	Gardix	12-U	3000	/	VOB	2,5	Eclairages / Prises?
1	/	2	16	Vynckier	17-U	3000	/	VVB	6	Protection coffret cuisine
1	/	2	10	Gardix	12-U	3000	/	VOB	2,5	Eclairages / Prises?
1	/	2	63/0,03	Schneider	ID	22,5kA²s 3000	A	VOB	6	Différentiel 30mA
3	/	2	16	Schneider	R9F64216	3000	3	XVB	2,5	Prises?

Pouvoir de coupure : 3000 ☑ 1500 ☐ autre ☐

Nombre de tableaux : 2 Nombre de circuits terminaux : 10 Nombre de circuits dédié : 0

In des protections en accord avec le Ø des conduites,appareils et matériel : Ok Section des conducteurs de protection suffisante : Ok